

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
FRANÇOIS-PIERRE NADEAU	1.1 Maire	12 464	6 232		
JEAN-MARC BENOIT	1.2 Conseiller	4 264	2 132		
RENÉ LEBLANC	1.3 Conseiller	4 364	2 182		
BRUNO BOUTIN	1.4 Conseiller	4 400	2 200		
JEAN-FRANÇOIS HAMEL	1.5 Conseiller	4 464	2 232		
GINETTE BARNABÉ	1.6 Conseiller	3 564	1 782		
AUDE FOURNIER	1.7 Conseiller	4 414	2 208		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).